



COMMUNE DE GINGINS

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)

1. Données géographiques

a. Commune : Gingins District: Nyon

b. Lieu-dit et/ou adresse : Pre-de-la-Ferme 14

c. N° parcelle(s) : 414

d. Année de construction : 1982

e. N° ECA : 505

f. Note au recensement architectural :

2. Acteur(s)

PPE ou copropriété

Propriétaire(s) Promettant acquéreur Bénéficiaire droit distinct et permanent (DDP)

Nom, prénom, raison sociale : Buck Hélène

Rue, NPA Localité : Pré de la Ferme 14, 1276 Gingins

Tél : +41 78 669 95 68 Courriel : admin@tryenergy.ch

Propriétaire(s) Promettant acquéreur Bénéficiaire droit distinct et permanent (DDP)

Nom, prénom, raison sociale : Buck Jonathan

Rue, NPA Localité : Pré de la Ferme 14, 1276 Gingins

Tél. : 078 669 95 68 Courriel : admin@tryenergy.ch

3. Auteur des plans

Architecte Ingénieur Propriétaire Autre

Nom, prénom, raison sociale : Try energy SA

Rue, NPA Localité : Chemin de la Pale 2, 1373 Chavornay

Tél. : +41783357606 Courriel : tommy.oger@tryenergy.ch

4. Nature principale des travaux (Une seule croix possible)

Adjonction Agrandissement Modification destination des locaux
 Construction nouvelle Transformation Rénovation totale
 Démolition partielle Démolition totale Reconstruction après incendie

5. Description de l'ouvrage : installation d'une pompe à chaleur air/eau + installation d'un circuit hydraulique avec pose de radiateurs


6. Demande de dérogation (à quel article et avec mention du motif et de la base légale d'octroi) :

7. Estimation des travaux : CHF 65'000.-

8. Signatures
Propriétaire(s) : Buck donne procuration à TR Energy Auteur des plans : [Signature]

TRY ENERGY SA
Chemin de la pale 2, 1373 Chavornay
CHE 101 821 745

Consultation ouverte au public du 10 au 20 avril 2026

[Signature]  [Signature]

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Buck		
Adresse	Pré-de-la-Ferme	N° parcelle	414
NPA/Lieu	1276 Gingins	Autorisation construction n°	
Fournisseur	Bosch Thermotechnik AG (Buderus Schweiz)	Modèle, type	Buderus Logatherm, WLW186i-10 AR E/TP70
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	5.5 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	47 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	9.6 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	42 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	-	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	-
Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		47 dB(A)	47 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D _c	PAC indépendante (> 3m de distance par rapport au mur)	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	5 m	-14 dB	-14 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{pa} au récepteur		25 dB(A)	25 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		32.0 dB(A)	37.0 dB(A)

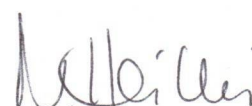
Plan soumis dispensé d'enquête 72d RLATC
 du10..... au ...20.....avril...2026

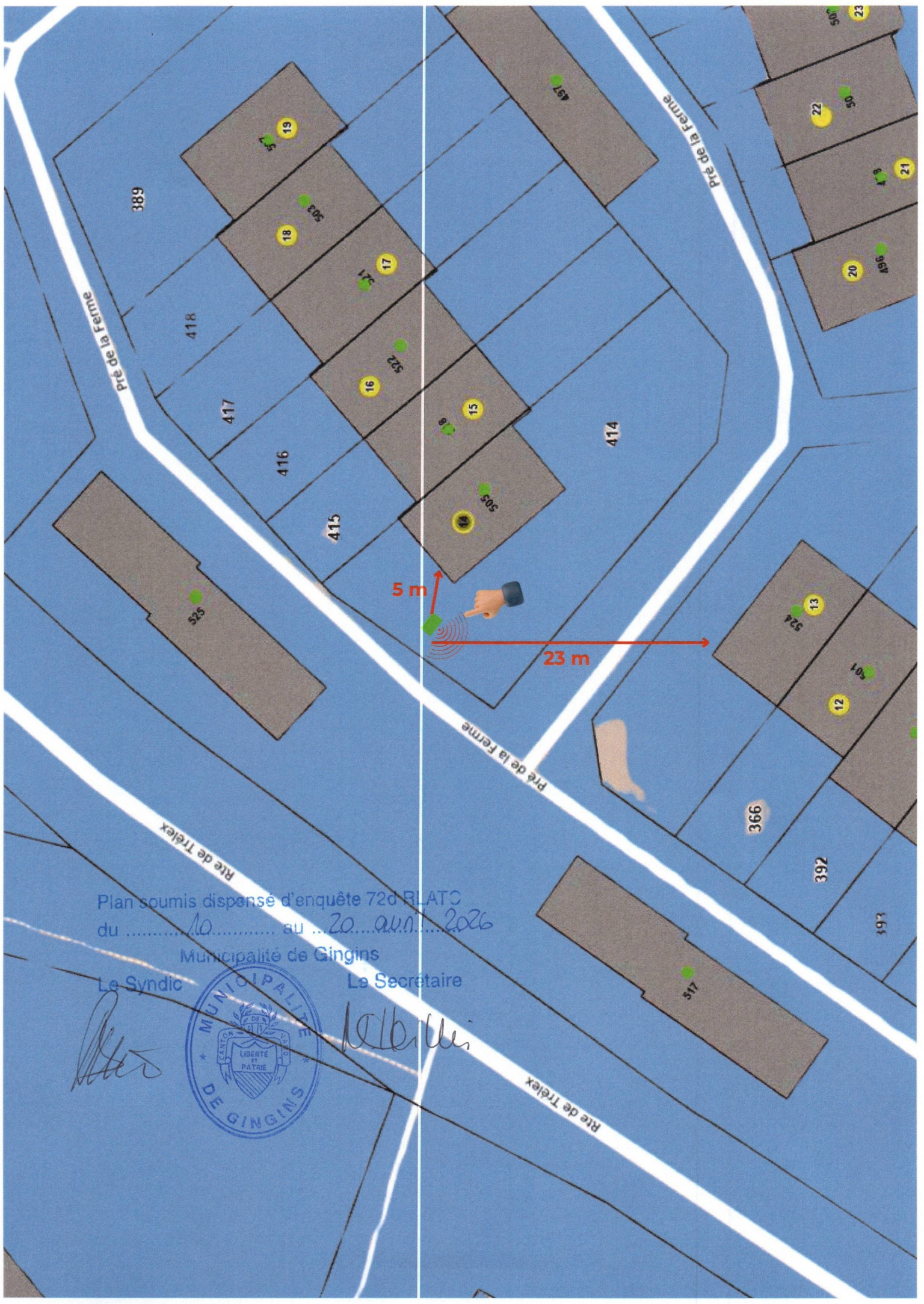
Municipalité de Gingins

Le Syndic




Le Secrétaire





Plan soumis dispensé d'enquête 72d RLATC
 du 10 au 20 avr. 2026

Municipalité de Gingins

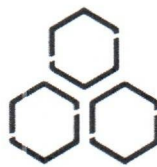
Le Syndic

Le Secrétaire

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]



TRY ENERGY
ter tez l'énergie de demain

Propriétaire : Bock Jonathan / Bock Hélène
Adresse de chantier : Pré-de-la-Ferme 14
N° : 14
Mail :

Donne procuration à la société : **TRY ENERGY SA**

Pour toutes demandes administratives liées à mon projet :
INSTALLATION : POMPE A CHALEUR AIR

- Demande autorisation auprès de la commune et canton
- Demande de raccordement auprès du réseau
- Demande de subventions liées à l'installation pompe à chaleur

Fait à

le

NOM, PRENOM EN MAJUSCULES DES PROPRIETAIRES

Bock Jonathan

Bock Hélène

SIGNATURES



Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale.

Requérant	Installateur, professionnel qualifié
Prénom, Nom : <u>Jonathan et Hélène Burk</u>	<u>TRX ENERGY SA</u>
Adresse : <u>Prie-de-la-Ferme 14</u>	<u>Rue du Collège 18</u>
NP/lieu : <u>1276 Gingins</u>	<u>1260 Nyon</u>
Tél. : <u>078 335 76 06</u>	<u>078 335 76 06</u>
E-Mail : <u>tommy.oger@trxenergy.ch</u>	<u>tommy.oger@trxenergy.ch</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Le bâtiment est en zone à bâtir	<input type="checkbox"/> Le bâtiment est hors zone à bâtir (consultation de la DGTL par la commune)
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur intérieure	<input checked="" type="checkbox"/> Pompe à chaleur extérieure
	<input type="checkbox"/> Installation de chauffage principale

Contrôle du respect des critères légaux (art. 68c RLATC)

1. Conditions cumulatives initiales de dispense d'autorisation

- Elle s'intègre au bâti existant
 Son volume ne dépasse pas 2 m³
 Elle ne porte pas atteinte à d'autres intérêts publics prépondérants
 Son mode réversible pour une production de froid sera bridé. Pour rappel, les installations de rafraîchissement sont soumises à autorisation cantonale et sont donc exclues du présent devoir d'annonce
 Le rapport entre sa puissance de chauffe, la puissance acoustique et la distance minimale au récepteur selon les valeurs déterminées dans les tableaux ci-dessous est respecté pour une pompe à chaleur extérieure :

Puissance de chauffe A-7/W35 en [kW]	Valeur maximale de la puissance acoustique pour une température extérieure de 2°C L _{WA2°C} [dB(A)]	Distance minimale au récepteur le plus exposé ³ [m] dans une zone de degré de sensibilité au bruit II ¹	Distance minimale au récepteur le plus exposé ³ . [m] dans une zone de degré de sensibilité au bruit III et IV ¹
<input checked="" type="checkbox"/> Inférieure à 15	51	<input type="checkbox"/> 8	<input checked="" type="checkbox"/> 4
	53	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> De 15 à moins de 20	57	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 9
<input type="checkbox"/> De 20 à moins de 30	59	<input type="checkbox"/> 18	<input type="checkbox"/> 11
<input type="checkbox"/> Supérieure ou égale à 30	61	<input type="checkbox"/> 23	<input type="checkbox"/> 14

2. Emplacement

- La PAC doit être placée et orientée de manière à minimiser autant que possible les immissions de bruit auprès de tous les voisins dans le respect du principe de prévention (art. 11 LPE) (compte tenu des contraintes techniques et pour autant que cette exigence soit proportionnée).

Emplacement de l'installation

Adresse, parcelle	<u>Prie-de-la-Ferme 14</u>	No ECA	<u>505</u>
NP/ Commune	<u>1276 Gingins</u>	Affectation bâtiment	<u>Villa</u>

Annexes à joindre

Obligatoires

- Plan de situation avec échelle et emplacement de la PAC (extrait cadastral ou photo aérienne www.geo.vd.ch, www.google.ch/maps)
 Données techniques de la pompe à chaleur air/eau ou air/air

Facultatif

- Données techniques de l'atténuation acoustique du caisson d'insonorisation

¹ Le degré de sensibilité au bruit ressort du plan d'affectation des zones ou du règlement des zones de la commune. C'est le degré de sensibilité au bruit de la zone où se trouve le récepteur voisin le plus exposé qui est déterminant.

² La puissance de chauffe (A-7/W35) et la puissance acoustique pour une température de 2°C (L_{WA2°C}) peut être reprise de la liste par modèle du GSP, voir <https://www.fws.ch/fr/cercle-bruit/>. De plus, l'atténuation de puissance acoustique d'un caisson d'insonorisation peut être prise en compte, sous réserve de justification annexée au présent formulaire d'annonce.

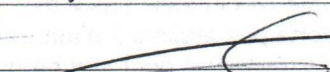
³ La distance minimale au récepteur le plus exposé doit être mesurée entre la source de bruit (PAC extérieure) et le local de réception voisin le plus exposé (fenêtre la plus exposée d'un local à usage sensible au bruit - chambre, salon, cuisine habitable, bureau, etc.- ou emplacement sur une parcelle constructible (mais non construite) où pourrait être érigé un local sensible au bruit. Pour les PAC d'immeubles d'habitation, le local le plus exposé au bruit est souvent situé dans l'immeuble-même.

Recommandation

- Il est recommandé au propriétaire d'informer ses voisins du projet d'installation de pompe à chaleur.
- Il est recommandé au propriétaire de procéder avant les travaux à un diagnostic des substances dangereuses.
- Il est de la responsabilité du requérant d'aviser l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) du projet d'installation (art.18 LAIEN).

Signatures

Par sa/leur signature, le/s requérant/s atteste/nt que le projet présenté est complet et qu'il respecte les dispositions légales et autres normes applicables. **De plus, il/s s'engage/nt à faire usage de la pompe à chaleur exclusivement en mode production de chaleur et jamais en mode réversible, à des fins de rafraîchissements.**

	Requérant/s	Entreprise, installateur
Nom/s et adresse, ou tampon de l'entreprise	Buck Jonatha / Helene	TRV ENERGIE SA
Responsable/s, tél. :	Tommy Oger 078 335 7606	Tommy Oger 078 335 7606
Lieu, date :	A Nyon, le 17.02.2026	A Nyon, le 17.02.2026
Signature/s :	Donne procuration à TRV ENERGIE	

Décision de la Commune (à communiquer au requérant)

- Projet dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC
Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif. *Cette parcelle se situe en zone de danger naturel, inondation; les directives doivent être strictement respectées.*
- Projet soumis à une procédure d'autorisation
Exposé des motifs :

Signature des responsables

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton	Communaux	Cantonaux (DGTL)
Responsable/s :		
Titre/s :		
Lieu, date :		
Signature/s:		

Aides financières :

Subventions cantonales :

www.vd.ch/energie

Aides financières communales :

Certaines communes octroient des aides financières

Déductions fiscales :

Subventions, autres aides, déductions fiscales

www.vd.ch/energie

Informations sur les pompes à chaleur :

Infoline : 024 426 02 11

<https://www.fws.ch/fr/>

Rubrique bâtiment, systèmes de chauffage infoline : 0848 44 44 44

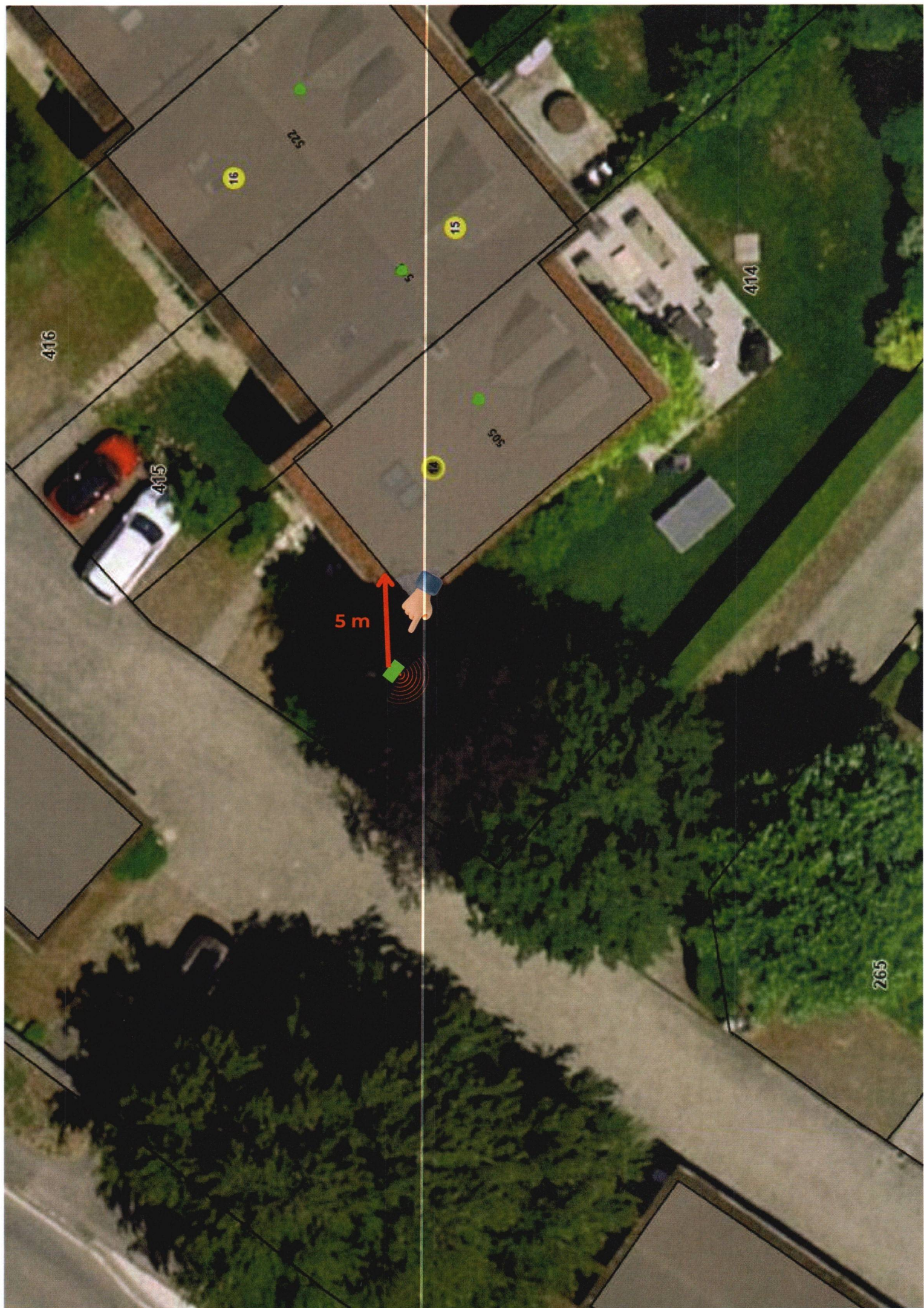
www.suisseenergie.ch

Adresses :

- DGE - DIREV, Direction générale de l'environnement - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, T : 021 316 43 60 info.bruit@vd.ch
- DGE - DIREN, Direction générale de l'environnement - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
Avenue de Valmont 30b, 1014 Lausanne, T : 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
- DGTL, Direction générale du territoire et du logement
Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11 info.dgtl@vd.ch



Buderus



416

415

414

265

522

16

15

505

5 m